



FORMATION DU SECTEUR PUBLIC

Catalogue de formation 2024



ACHATS ET MARCHÉS PUBLICS • CONTRATS PUBLICS - PARTENARIATS INSTITUTIONNELS • DROIT PUBLIC - CONTENTIEUX • DROIT DE L'URBANISME - DROIT DE L'ENVIRONNEMENT • GESTION FONCIÈRE - PROPRIÉTÉ PUBLIQUE - DOMAINE - ROUTES ET VOIRIE • PILOTAGE ET CONTRÔLE DE GESTION - FINANCES ET COMPTABILITÉ PUBLIQUES - FONDS EUROPÉENS • FONCTION PUBLIQUE - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES • MANAGEMENT - INTELLIGENCE COLLECTIVE - EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE • NOUVELLES TECHNOLOGIES • ENTREPRISES • DROIT DES ÉTRANGERS • DROIT PRIVÉ • DROIT INTERNATIONAL • BÂTIMENT ET CONSTRUCTION

Le CFPA est certifié Qualiopi
pour ses actions de formation

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Présentation générale

Qui sommes-nous ?

Le CFPA développe depuis plus de 25 ans des actions de formation et de conseil pour le secteur public. Leader des formations relatives aux achats et aux marchés publics, le CFPA met son expérience et son expertise au service de ses partenaires du secteur public (Ministères, collectivités locales, établissements publics, hôpitaux...).

Nos domaines d'interventions

Le CFPA propose plus de 230 formations inter, des journées d'actualité et des formations sur mesure sur l'ensemble des thématiques intéressant le secteur public :

- **Achats et marchés publics**
- **Contrats publics – Partenariats institutionnels**
- **Droit public – Contentieux**
- **Droit de l'urbanisme – Droit de l'environnement**
- **Gestion foncière – Propriété publique – Domaine – Routes et voirie**
- **Pilotage et Contrôle de Gestion – Finances et comptabilité publiques – Fonds européens**
- **Fonction publique – Gestion des ressources humaines**
- **Management – Intelligence collective – Efficacité professionnelle**
- **Nouvelles technologies**
- **Entreprises**
- **Droit des étrangers**
- **Droit privé**
- **Droit international**
- **Bâtiment et construction**

Notre démarche pédagogique

Tous nos programmes de formation sont élaborés et mis à jour en fonction de l'actualité pour mieux répondre à vos besoins essentiels. Conformément aux meilleures pratiques professionnelles et aux derniers textes publiés, nos formations s'adaptent aussi à vos contraintes de temps grâce à des formats variés, plus ou moins longs.

Le CFPA garantit des contenus de qualité pour acquérir des connaissances rapidement et de façon pérenne.

Nos experts intervenants

Le CFPA accorde une importance particulière au recrutement de ses intervenants. Plus que de simples intervenants, ce sont des experts praticiens ! Ce sont des hommes et des femmes de terrain qui, outre leurs capacités pédagogiques, ont une connaissance pratique et technique des sujets qu'ils traitent.

Ils abordent les formations avec une approche transversale qui répond aux besoins opérationnels de chacun d'entre vous : juridiques, techniques, pratiques, managériaux et stratégiques.

Leur expertise et leur engagement auprès du CFPA participent d'une collaboration réussie et pérenne.

Notre engagement qualité

Parce que nos clients sont exigeants, nous nous attachons à délivrer des formations de qualité. Pour cela nous mettons en place des indicateurs de mesure de qualité afin d'améliorer continuellement nos formations tant du point de vue de leur contenu que de leur organisation.

Après chaque formation, les participants sont invités à remplir un questionnaire qui évalue la qualité de l'apprentissage, l'atteinte des objectifs pédagogiques et l'environnement dans lequel s'est déroulée la formation. Nous nous engageons à réagir dans les plus brefs délais pour traiter toute éventuelle insatisfaction.

Notre approche client

Rien n'est plus important pour le CFPA que l'écoute et l'engagement d'offrir un service de qualité à ses clients.

Vous avez besoin d'un conseil ou de renseignements ? Vous souhaitez en savoir plus sur le contenu d'une formation ? Mieux, vous souhaitez vous inscrire à une session ?

Notre équipe pédagogique est à votre disposition pour vous accompagner dans le choix de la formation la mieux adaptée à vos besoins, pour établir un parcours de formations personnalisé ou pour organiser une formation sur-mesure chez vous ou pour toute autre question. N'hésitez pas à les contacter au **09.50.59.46.44** ou par mail info@cfpa-formation.fr.

Ils nous font confiance



Ils nous font confiance



Nos formations 100% à distance

Vous former n'importe où, n'importe quand, tout en gardant un lien avec votre expert formateur, c'est possible avec le CFPA !

Pourquoi ?

Le distanciel permet à chaque apprenant de **maîtriser son temps d'apprentissage** en fonction de sa charge de travail. Il peut se former à son rythme, **n'importe où** et à n'importe quel moment.

Animées par un expert praticien, nos formations à distance permettent d'assurer votre montée en compétences. Toutes nos formations au catalogue sont transposables en classe virtuelle. Nous pouvons également développer le thème que vous souhaitez hors catalogue et nous vous trouverons l'intervenant qu'il vous faut. Nous proposons trois types de formation à distance :

LES CLASSES VIRTUELLES

pour un apprentissage en commun et une durée respectant le présentiel

LE COACHING INDIVIDUALISÉ À DISTANCE

C'est vous qui déterminez la durée, le contenu et la date !

LES PARCOURS À DISTANCE

réalisables sur mesure pour vous permettre à chacun de se former à son rythme

Notre engagement pédagogique pour les formations à distance

Le CFPA utilise une plateforme dédiée pour le distanciel. Sur cette plateforme, le participant retrouve un univers dédié à sa formation, sur lequel il disposera de toutes les informations et tous les éléments nécessaires à sa formation : des informations pratiques à la visio, en passant par la mise en ligne du support ou la possibilité de chatter avec son groupe de formation.

Pour les formations à distance, le CFPA s'assure que les apprenants dispose d'un contact constant avec leur formateur. La vérification de l'acquisition des compétences et des connaissances se fait de la même manière qu'en présentiel : cas pratiques, QCM, partages d'expériences, mise en situation, travaux rédactionnels...



Quels bénéfices en tirer ?

- La digitalisation permet de **former un maximum de monde où que la personne se trouve**
- La digitalisation permet de **transmettre un contenu identique à toutes les populations formées**
- La digitalisation permet **une meilleure organisation** puisqu'elle ne nécessite pas de déplacement de l'apprenant souvent coûteux et consommateur de temps

La liste des formations

ACHATS ET MARCHÉS PUBLICS

INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	TARIF	LIEN
Méthodologie de l'acheteur				
Organisation et pilotage de la fonction achats	MA 01	2 jour	1100 €	cliquez ici
Les tableaux de bord de gestion des marchés publics	MA 02	1 jour	680 €	cliquez ici
La mutualisation des achats	MA 03	1 jour	680 €	cliquez ici
Définition et expression des besoins	MA 04	2 jours	1100 €	cliquez ici
Améliorer l'efficacité de ses achats	MA 05	2 jours	1100 €	cliquez ici
Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie d'achat	MA 06	1 jour	680 €	cliquez ici
Analyse économique des coûts	MA 07	2 jours	1100 €	cliquez ici
Élaborer un cahier des charges fonctionnel	MA 08	1 jour	680 €	cliquez ici
Mettre en place un plan de progrès avec ses fournisseurs	MA 09	1 jour	680 €	cliquez ici
Sourcing fournisseurs : un levier d'amélioration de ses achats de ses achats	MA 10	1 jour	680 €	cliquez ici
La performance économique de l'achat public	MA 11	2 jours	1100 €	cliquez ici
La négociation dans le cadre des achats publics	MA 12	3 jours	1550 €	cliquez ici
Négocier : une question de posture et de recherche d'adhésion	MA 13	2 jours	1100 €	cliquez ici
Les achats innovants	MA 14	2 jours	1100 €	cliquez ici
La rédaction du CCTP	MA 15	1 jour	680 €	cliquez ici
Les accords cadres	MA 16	2 jours	1100 €	cliquez ici
Rédiger les pièces d'un marché	MA 17	2 jours	1100 €	cliquez ici
Choisir les candidatures et les offres	MA 18	2 jours	1100 €	cliquez ici
Connaître l'entreprise et ses capacités financières	MA 19	2 jours	1100 €	cliquez ici
Analyse fonctionnelle et management par la valeur	MA 20	2 jours	1100 €	cliquez ici
Les marchés à tranches	MA 21	1 jour	680 €	cliquez ici
Les marchés publics globaux de performance	MA 22	2 jours	1100 €	cliquez ici
Le partenariat d'innovation : mise en pratique	MA 23	1 jour	680 €	cliquez ici
Règlementation				
Sensibilisation aux marchés publics	RE 01	2 jours	1100 €	cliquez ici
Réglementation des marchés publics : de l'analyse des besoins à l'exécution	RE 02	5 jours	2850 €	cliquez ici
Réglementation des marchés publics : perfectionnement	RE 03	3 jours	1550 €	cliquez ici
Concurrence et marchés publics	RE 04	2 jours	1100 €	cliquez ici
La réglementation des marchés publics des entités adjudicatrices	RE 05	2 jours	1100 €	cliquez ici
Sécuriser la publicité et la communication d'informations dans les marchés publics	RE 07	1 jour	680 €	cliquez ici
La mise en oeuvre des procédures adaptées	RE 08	1 jour	680 €	cliquez ici
Procédures de passation et fonds européens : éviter les erreurs	RE 09	2 jours	1100 €	cliquez ici
Le dialogue compétitif	RE 10	1 jour	680 €	cliquez ici
Identifier et gérer les conflits d'intérêts dans les marchés publics	RE 11	2 jours	1100 €	cliquez ici
Le contentieux des marchés publics	RE 12	2 jours	1100 €	cliquez ici

ACHATS ET MARCHÉS PUBLICS				
INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	TARIF	LIEN
L'acheteur public face au risque pénal	RE 13	1 jour	680 €	cliquez ici
Co-traitance et sous-traitance dans les marchés publics	RE 14	2 jours	1100 €	cliquez ici
Familles d'achats				
Les marchés publics d'informatique	FA 01	3 jours	1550 €	cliquez ici
Les marchés publics de fournitures et de services	FA 02	2 jours	1100 €	cliquez ici
Les marchés de prestations intellectuelles (hors maîtrise d'oeuvre)	FA 03	2 jours	1100 €	cliquez ici
Les marchés publics de défense et de sécurité (MPDS)	FA 04	1 jour	680 €	cliquez ici
Les marchés publics de formation professionnelle continue	FA 05	2 jours	1100 €	cliquez ici
Les marchés publics de restauration collective	FA 06	1 jour	680 €	cliquez ici
Les marchés publics de facility management	FA 07	1 jour	680 €	cliquez ici
Les marchés publics de maintenance d'équipements et de matériels	FA 08	2 jours	1100 €	cliquez ici
Les marchés publics d'assurances	FA 09	2 jours	1100 €	cliquez ici
Les marchés public de communication institutionnelle	FA 10	1 jour	680 €	cliquez ici
Les marchés publics industriels	FA 11	2 jours	1100 €	cliquez ici
Réussir l'achat de prestations de nettoyage des locaux	FA 12	2 jours	1100 €	cliquez ici
Les marchés publics d'entretien des espaces verts	FA 13	2 jours	1100 €	cliquez ici
Les marchés publics hospitaliers	FA 14	2 jours	1100 €	cliquez ici
Les marchés publics d'énergie (gaz et électricité)	FA 15	2 jours	1100 €	cliquez ici
Exécution des marchés publics				
Les prix dans les marchés publics	EX 01	3 jours	1550 €	cliquez ici
Gérer la défaillance du titulaire	EX 02	1 jour	680 €	cliquez ici
Le suivi et la gestion des marchés publics	EX 03	2 jours	1100 €	cliquez ici
Les modifications en cours d'exécution	EX 04	2 jours	1100 €	cliquez ici
Nantissement, cession de créances et affacturage des marchés publics	EX 05	1 jour	680 €	cliquez ici
Les aspects financiers et comptables des marchés publics	EX 06	3 jours	1550 €	cliquez ici
Gérer les imprévus en phase d'exécution des marchés publics	EX 07	2 jours	1100 €	cliquez ici
La gestion des risques liés aux marchés publics	EX 08	2 jours	1100 €	cliquez ici
Marchés publics de travaux et de maîtrise d'oeuvre				
Les marchés publics de maîtrise d'oeuvre	TX 01	3 jours	1550 €	cliquez ici
Les marchés publics de prestations intellectuelles autour de la maîtrise d'oeuvre	TX 02	2 jours	1100 €	cliquez ici
Le montage et le suivi d'une opération de travaux	TX 03	2 jours	1100 €	cliquez ici
La passation des marchés publics de travaux	TX 04	2 jours	1100 €	cliquez ici
Le montage conception réalisation	TX 05	2 jours	1100 €	cliquez ici
Marchés publics de travaux : suivi et exécution	TX 06	3 jours	1550 €	cliquez ici
La réception et le décompte général dans les marchés de travaux	TX 07	1 jour	680 €	cliquez ici
L'assurance construction : prévention et gestion des sinistres	TX 08	1 jour	680 €	cliquez ici
Achats publics durables				
L'achat public durable : fondamentaux, cadre juridique et obligations, méthodologie et bonnes pratiques	AD 01	2 jours	1100 €	cliquez ici
L'achat public socialement responsable	AD 02	1 jour	680 €	cliquez ici

ACHATS ET MARCHÉS PUBLICS				
INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	TARIF	LIEN
Faciliter l'accès des TPE / PME aux marchés publics	AD 03	1 jour	680 €	cliquez ici
Les marchés publics dans le cadre de l'économie circulaire	AD 04	2 jours	1100 €	cliquez ici
Ateliers				
Atelier de révision de prix	AT 01	2 jours	1100 €	cliquez ici
Atelier de rédaction et de mise en oeuvre des clauses d'engagement d'un marché de maîtrise d'oeuvre	AT 02	1 jour	680 €	cliquez ici
Atelier conception de grilles d'analyse de candidatures et d'offres	AT 03	1 jour	680 €	cliquez ici
RGPD et marchés publics : adapter ses clauses	AT 04	1 jour	680 €	cliquez ici
Atelier rédaction des clauses «principes de la République»	AT 05	1 jour	680 €	cliquez ici
Journées d'actualité				
Journée «Actualité de la commande publique»	JA 01	1 jour	850 €	cliquez ici
L'actualité jurisprudentielle des marchés publics	JA 02	1 jour	850 €	cliquez ici
Dématérialisation des achats				
Initiation à l'utilisation de la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE)	DA 01	2 jours	1100 €	cliquez ici
Le système d'acquisition dynamique	DA 02	1 jour	680 €	cliquez ici
La carte achats	DA 03	1 jour	680 €	cliquez ici
Les CCAG				
La réforme des CCAG	CCAG 01	2 jours	1100 €	cliquez ici
Le nouveau CCAG travaux	CCAG 02	2 jours	1100 €	cliquez ici
Le nouveau CCAG fournitures courantes et services	CCAG 03	1 jour	680 €	cliquez ici
Le nouveau CCAG techniques d'information et de communication	CCAG 04	1 jour	680 €	cliquez ici
Le nouveau CCAG prestations intellectuelles	CCAG 05	1 jour	680 €	cliquez ici
Le nouveau CCAG marchés industriel	CCAG 06	1 jour	680 €	cliquez ici
Le CCAG Maîtrise d'Oeuvre	CCAG 07	2 jours	1100 €	cliquez ici

CONTRATS PUBLICS – PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	TARIF	DÉTAILS
Contrats publics, complexes et partenariaux				
Les délégations de service public et les concessions de services et de travaux	CP 01	2 jours	1100 €	cliquez ici
Réussir votre délégation de service public	CP 02	1 jour	680 €	cliquez ici
Les marchés de partenariat	CP 03	2 jours	1100 €	cliquez ici
Le mode contractuel de gestion de vos projets publics : choix et méthodes	CP 04	2 jours	1100 €	cliquez ici
Réussir vos BEA	CP 05	2 jours	1100 €	cliquez ici
Sécuriser ses relations avec les associations	CP 06	1 jour	680 €	cliquez ici
Réussir vos montages contractuels complexes et innovants	CP 07	2 jours	1100 €	cliquez ici
Le statut du GIP	CP 08	1 jour	680 €	cliquez ici
Montages contractuels des opérations immobilières	CP 09	2 jours	1100 €	cliquez ici

DROIT PUBLIC - CONTENTIEUX

INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	TARIF	DÉTAILS
Droit public				
Initiation au droit public	DP 01	2 jours	1100 €	cliquez ici
Droit public : expertise	DP 02	2 jours	1100 €	cliquez ici
Initiation au droit administratif	DP 03	3 jours	1490 €	cliquez ici
Droit administratif - perfectionnement	DP 04	2 jours	1100 €	cliquez ici
Droit constitutionnel	DP 05	2 jours	1100 €	cliquez ici
Droit des collectivités territoriales	DP 06	2 jours	1100 €	cliquez ici
Les institutions françaises	DP 07	2 jours	1100 €	cliquez ici
Comprendre un texte juridique	DP 08	2 jours	1100 €	cliquez ici
Sécuriser vos actes administratifs	DP 09	1 jour	680 €	cliquez ici
La rédaction des textes normatifs	DP 10	2 jours	1100 €	cliquez ici
Contentieux et règlement amiable des litiges				
Le contentieux administratif - initiation	DP 11	2 jours	1100 €	cliquez ici
Le contentieux administratif - perfectionnement	DP 12	2 jours	1100 €	cliquez ici
Toutes les clés pour rédiger efficacement un mémoire devant le tribunal administratif	DP 13	2 jours	1100 €	cliquez ici
Favoriser et sécuriser le règlement amiable des litiges	DP 14	2 jours	1100 €	cliquez ici
Initiation à la science politique	DP 15	2 jours	1100 €	cliquez ici
L'agent judiciaire de l'Etat	DP 16	2 jours	1100 €	cliquez ici
Actualité du droit public	DP 17	2 jours	1100 €	cliquez ici
Légalité, hiérarchie des normes	DP 18	2 jours	1100 €	cliquez ici
Liberté publiques	DP 19	2 jours	1100 €	cliquez ici
La procédure législative	DP 20	2 jours	1100 €	cliquez ici
Le statut de l' élu local	DP 21	1 jour	680 €	cliquez ici
Le risque pénal de l' élu local	DP 22	1 jour	680 €	cliquez ici
Les pouvoirs de police du maire	DP 23	1 jour	680 €	cliquez ici
Recours tiers payeur	DP 25	2 jours	1100 €	cliquez ici
Affaires douanières	DP 26	2 jours	1300 €	cliquez ici

DROIT DE L'URBANISME - DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	TARIF	DÉTAILS
Droit de l'environnement				
Le droit de l'environnement	ENV 01	2 jours	1200 €	cliquez ici
Gestion et réglementation des déchets	ENV 02	2 jours	1200 €	cliquez ici
La législation des installations classées	ENV 03	2 jours	1200 €	cliquez ici
La gestion des sols et sites pollués	ENV 04	2 jours	1200 €	cliquez ici
La loi sur l'eau	ENV 05	2 jours	1200 €	cliquez ici
Droit de l'urbanisme				
La loi climat et résilience	URB 01	2 jours	1400 €	cliquez ici
Droit de l'urbanisme	URB 02	2 jours	1200 €	cliquez ici
Panorama des procédures d'aménagement	URB 03	2 jours	1200 €	cliquez ici
Les autorisations d'urbanisme	URB 04	2 jours	1200 €	cliquez ici
Instruire une autorisation d'urbanisme	URB 05	1 jour	680 €	cliquez ici
Contentieux des autorisations d'urbanisme	URB 06	2 jours	1200 €	cliquez ici
Étude d'impact et enquête publique	URB 07	2 jours	1200 €	cliquez ici
Évaluation environnementale	URB 08	2 jours	1200 €	cliquez ici
Les techniques de maîtrise foncière de son opération	URB 09	2 jours	1200 €	cliquez ici
Lotissement et divisions foncières	URB 10	2 jours	1200 €	cliquez ici
Contrôler la conformité des travaux	URB 11	1 jour	680 €	cliquez ici

GESTION FONCIÈRE – PROPRIÉTÉ PUBLIQUE – ROUTE ET VOIRIE

INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	TARIF	DÉTAILS
Gestion foncière				
Savoir préparer et mener à terme une opération immobilière devant notaire	GF 01	1 jour	680 €	cliquez ici
Connaître le sort d'un bien immobilier suite à un transfert de compétence et savoir rédiger un procès-verbal de mise à disposition	GF 02	1 jour	680 €	cliquez ici
Rédiger les actes authentiques en la forme administrative	GF 03	1 jour	680 €	cliquez ici
Route et voirie				
Les fondamentaux du domaine public routier	RV 01	2 jours	1100 €	cliquez ici
Rédiger une permission de voirie, un permis de stationnement ou un contrat de voirie	RV 02	2 jours	1100 €	cliquez ici
Sécuriser vos règlements de voirie	RV 03	2 jours	1100 €	cliquez ici
Préparer et exécuter des travaux à proximité de réseaux (DT - DICT)	RV 04	2 jours	1100 €	cliquez ici
Propriété publique : domaines public et privé				
Le code général de la propriété des personnes publiques	DPP 01	2 jours	1100 €	cliquez ici
L'occupation du domaine public et privé de l'État	DPP 02	2 jours	1100 €	cliquez ici
L'occupation du domaine public et privé des collectivités locales	DPP 03	2 jours	1100 €	cliquez ici
Sécuriser les autorisations d'occupation du domaine public (AOT-COT) : passation et rédaction	DPP 04	1 jour	680 €	cliquez ici
Le fond de commerce sur le domaine public	DPP 05	1 jour	680 €	cliquez ici
La gestion des cimetières	DPP 06	1 jour	680 €	cliquez ici
Un an de jurisprudence domaniale	DPP 07	1 jour	850 €	cliquez ici

PILOTAGE ET CONTRÔLE DE GESTION – FINANCES – COMPTABILITÉ PUBLIQUE – FONDS EUROPÉENS

INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	TARIF	DÉTAILS
Pilotage et contrôle de gestion				
Le contrôle de gestion dans le secteur public	PCG 01	2 jours	1100 €	cliquez ici
Tableaux de bord dans les organisations publiques	PCG 02	1 jour	680 €	cliquez ici
Qualité comptable et contrôle interne comptable	PCG 03	2 jours	1100 €	cliquez ici
Le contrôle interne budgétaire	PCG 03	2 jours	1100 €	cliquez ici
Finances publiques				
Les finances publiques pour non spécialistes : champ et méthodes	FIN 01	1 jour	680 €	cliquez ici
La gestion de la dépense publique dans le contexte chorus	FIN 02	2 jours	1100 €	cliquez ici
La mise en oeuvre de la LOLF	FIN 03	2 jours	1100 €	cliquez ici
Finances locales	FIN 04	1 jour	680 €	cliquez ici
Assurer la gestion en trésorerie zéro	FIN 05	1 jour	680 €	cliquez ici
La gestion de la dette	FIN 06	1 jour	680 €	cliquez ici
Fonds européens				
Comprendre les mécanismes de fonctionnement des différents fonds européens	FE 01	3 jours	1550 €	cliquez ici
Fonds européens : monter un dossier en FEDER	FE 02	2 jours	1100 €	cliquez ici
Fonds européens : monter un dossier en FSE	FE 03	2 jours	1100 €	cliquez ici
Fonds européens : monter un dossier de subvention INTERREG	FE 04	2 jours	1100 €	cliquez ici
Comptabilité publique				
Connaître les principes généraux de la comptabilité publique (initiation)	CPT 01	2 jours	1100 €	cliquez ici
Perfectionner ses connaissances en comptabilité publique (comptabilité générale)	CPT 02	3 jours	1550 €	cliquez ici
Connaître et maîtriser le budget et son exécution	CPT 03	2 jours	1100 €	cliquez ici
Suivi budgétaire : élaborer des indicateurs pertinents et tableaux de bord	CPT 04	1 jour	680 €	cliquez ici
Analyser la situation financière de son établissement ou de sa collectivité	CPT 05	2 jours	1100 €	cliquez ici
Les régies d'avances et de recettes	CPT 06	2 jours	1100 €	cliquez ici
La gestion en autorisation d'engagement et en crédit de paiement (AE/CP)	CPT 07	1 jour	680 €	cliquez ici
La gestion des immobilisations	CPT 08	1 jour	680 €	cliquez ici
Les relations ordonnateurs comptables	CPT 09	1 jour	680 €	cliquez ici
Les opérations de fin de gestion	CPT 10	1 jour	680 €	cliquez ici
La modernisation des contrôles financiers	CPT 11	1 jour	680 €	cliquez ici
Le contrôle des organismes satellites des collectivités locales	CPT 12	1 jour	680 €	cliquez ici
La gestion de fait	CPT 13	1 jour	680 €	cliquez ici
Le régime de la TVA dans les administrations publiques d'État	CPT 14	2 jours	1100 €	cliquez ici
La TVA dans les collectivités locales	CPT 15	2 jours	1100 €	cliquez ici
La comptabilité analytique appliquée au secteur public	CPT 16	2 jours	1100 €	cliquez ici

FONCTION PUBLIQUE – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	TARIF	DÉTAILS
Fonction publique				
Sensibilisation au droit de la fonction publique	FP 01	1 jour	680 €	cliquez ici
Contentieux de la fonction publique	FP 02	2 jours	1100 €	cliquez ici
La protection juridique des fonctionnaires	FP 03	2 jours	1100 €	cliquez ici
Favoriser et accompagner la mobilité de ses agents	FP 05	2 jours	1100 €	cliquez ici
Le recrutement et la gestion des agents contractuels	FP 06	1 jour	680 €	cliquez ici
Maladie professionnelle et accidents de service	FP 07	1 jour	680 €	cliquez ici
La gestion des congés des agents de la fonction publique territoriale pour raisons médicales	FP 08	1 jour	680 €	cliquez ici
Protection fonctionnelle et procédure disciplinaire	FP 09	2 jours	1100 €	cliquez ici
Inaptitude et reclassement dans la fonction publique	FP 10	1 jour	680 €	cliquez ici
Les cumuls d'emplois dans la fonction publique	FP 11	2 jours	1100 €	cliquez ici
La gestion des emplois fonctionnels	FP 12	1 jour	680 €	cliquez ici
Actualité jurisprudentielle de la fonction publique	FP 13	1 jour	850 €	cliquez ici
Gestion des ressources humaines				
Gérer la paie des agents publics	GRH 01	2 jours	1100 €	cliquez ici
Congés maladie et risques professionnels des agents publics	GRH 02	1 jour	680 €	cliquez ici
Régime des retraites des fonctionnaires	GRH 03	1 jour	680 €	cliquez ici
Contrôler l'absentéisme	GRH 04	1 jour	680 €	cliquez ici
Intégrer les personnes en situation de handicap	GRH 05	1 jour	680 €	cliquez ici
Mettre en œuvre le télétravail dans la fonction publique	GRH 06	2 jours	1100 €	cliquez ici
Piloter la masse salariale dans la collectivité	GRH 07	2 jours	1100 €	cliquez ici
Etablir son dossier de retraite	GRH 08	2 jours	1100 €	cliquez ici

MANAGEMENT – DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	TARIF	DÉTAILS
MANAGEMENT				
Etre manager pour la première fois	MAN 01	2 jours	1100 €	cliquez ici
Manager une équipe à distance	MAN 02	2 jours	1100 €	cliquez ici
Management transversal	MAN 03	2 jours	1100 €	cliquez ici
Manager des comportements difficiles	MAN 04	2 jours	1100 €	cliquez ici
Renforcer sa légitimité managériale	MAN 05	2 jours	1100 €	cliquez ici
La conduite des réunions	MAN 06	2 jours	1100 €	cliquez ici
Conduite des réunions	MAN 07	2 jours	1100 €	cliquez ici
Accueillir un nouvel agent	MAN 08	2 jours	1100 €	cliquez ici
Accueillir son équipe au quotidien	MAN 09	2 jours	1100 €	cliquez ici
Utiliser les feed-back de façon efficace	MAN 10	1 jour	680 €	cliquez ici
DÉVELOPPEMENT PERSONNEL				
Affirmation de soi	EFF 01	2 jours	1100 €	cliquez ici
Déléguer avec efficacité	EFF 02	2 jours	1100 €	cliquez ici
Les fondamentaux de la conduite de projet	EFF 03	2 jours	1100 €	cliquez ici
Accompagner la conduite du changement : mobiliser les énergies nécessaires et donner du sens pour réussir le changement	EFF 04	2 jours	1100 €	cliquez ici
Développer son intelligence relationnelle : mieux se connaître pour accroître l'efficacité de sa communication	EFF 05	2 jours	1100 €	cliquez ici
Travailler en mode collaboratif	EFF 06	2 jours	1100 €	cliquez ici
Quelques minutes pour convaincre	EFF 07	2 jours	1100 €	cliquez ici
Gestion du temps pour les cadres	EFF 08	2 jours	1100 €	cliquez ici
Gestion du temps pour les non cadres	EFF 09	2 jours	1100 €	cliquez ici
Adaptation aux changements	EFF 10	2 jours	1100 €	cliquez ici
Agilité et adaptabilité professionnelle : S'adapter dans différentes situations relationnelles	EFF 11	2 jours	1100 €	cliquez ici
Améliorer ses écrits professionnels	EFF 12	2 jours	1100 €	cliquez ici
Gestion des conflits	EFF 13	2 jours	1100 €	cliquez ici
Prise de parole en public	EFF 14	2 jours	1100 €	cliquez ici
Gérer les situations RH délicates	EFF 15	1 jours	680 €	cliquez ici
Managers : prévenir et résoudre les conflits	EFF 16	2 jours	1100 €	cliquez ici
Recadrage et motivation	EFF 17	1 jours	680 €	cliquez ici
Les techniques d'accueil physique	EFF 18	2 jours	1100 €	cliquez ici
La prise de note et la rédaction de compte-rendu	EFF 19	2 jours	1100 €	cliquez ici
Développer son aisance au téléphone	EFF 20	2 jours	1100 €	cliquez ici
Développer son esprit de synthèse	EFF 21	2 jours	1100 €	cliquez ici

NOUVELLES TECHNOLOGIES

INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	TARIF	DÉTAILS
Les nouvelles technologies				
Droit de l'innovation publique	TEC 01	1 jour	680 €	cliquez ici
Droit d'auteur et propriété intellectuelle de l'Etat	TEC 02	2 jours	1100 €	cliquez ici
Droit de l'internet	TEC 03	2 jours	1100 €	cliquez ici
Libertés syndicales et communications électroniques	TEC 04	1 jour	680 €	cliquez ici
Respect de la vie privée / Informatique et libertés	TEC 05	2 jours	1100 €	cliquez ici
Initiation à la législation « informatique et libertés »	TEC 06	1 jour	680 €	cliquez ici
Mettre en place une politique « open data »	TEC 07	1 jour	680 €	cliquez ici
Les fondamentaux de la protection des données personnelles	TEC 08	1 jour	680 €	cliquez ici
Archivage électronique	TEC 09	1 jour	680 €	cliquez ici

BÂTIMENT ET CONSTRUCTION

INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	TARIF	DÉTAILS
Bâtiment et construction				
Concevoir et piloter un projet «bâtiment»	CH 01	2 jours	1250 €	cliquez ici
Conduite d'opération et bâtiment performant	CH 02	2 jours	1250 €	cliquez ici
Chantier à faibles nuisances environnementales	CH 03	1 jours	750 €	cliquez ici
Utiliser efficacement le BIM dans vos opérations de construction	CH 04	2 jours	1250 €	cliquez ici
Utiliser le BIM dans le processus de maîtrise d'oeuvre	CH 05	2 jours	1250 €	cliquez ici
Pathologies du bâtiment	CH 06	2 jours	1100 €	cliquez ici

ENTREPRISES

INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	TARIF	DÉTAILS
Entreprises				
Rempoter un marché public	EN 01	2 jours	1100 €	cliquez ici
Stratégie d'alliance : répondre en groupement et avec des sous-traitants à un marché public	EN 02	2 jours	1100€	cliquez ici
Convaincre l'acheteur grâce à son mémoire technique	EN 03	1 jour	680 €	cliquez ici
Maîtriser l'exécution de ses marchés	TEC 04	2 jours	1100 €	cliquez ici

PARCOURS DE FORMATION

INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	TARIF	DÉTAILS
Parcours de formation				
Manager achat	PF 02	8 jours	7100 €	cliquez ici
Acheteur négociateur	PF 03	10 jours	7690 €	cliquez ici
Approvisionnementneur	PF 04	3 jour	1490 €	cliquez ici
Maîtrise d'ouvrage publique	PF 05	11 jours	8130 €	cliquez ici
Gestionnaire de l'exécution des marchés publics	PF 06	5 jours	4940 €	cliquez ici

DROIT DES ÉTRANGERS

INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	TARIF	DÉTAILS
Droit des étrangers				
Actualité du droit des étrangers	DE 01	1 jour	750 €	cliquez ici
Le droit de séjour des ressortissants de l'Union Européenne	DE 02	1 jour	750 €	cliquez ici
La protection sociale des étrangers	DE 03	2 jours	1150 €	cliquez ici
Conditions d'accueil et de séjour des étrangers	DE 04	2 jours	1150 €	cliquez ici
Le travail salarié des étrangers	DE 05	2 jours	1150 €	cliquez ici
Le droit à la nationalité française	DE 06	1 jour	750 €	cliquez ici
Le droit des mineurs étrangers isolés et droit des mineurs non accompagnés	DE 07	2 jours	1150 €	cliquez ici

DROIT PRIVÉ

INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	TARIF	DÉTAILS
Droit privé				
Les fondamentaux du droit	DPR 01	2 jours	1100 €	cliquez ici
L'organisation judiciaire	DPR 02	2 jours	1100 €	cliquez ici
Le droit de la famille	DPR 03	2 jours	1100 €	cliquez ici
Le droit pénal	DPR 04	2 jours	1100 €	cliquez ici
Le droit du travail	DPR 05	2 jours	1100 €	cliquez ici
Procédure civile et procédure pénale	DPR 06	2 jours	1100 €	cliquez ici
Actualité de la loi Badinter	DPR 07	2 jours	1100 €	cliquez ici
Droit des sociétés	DPR 08	2 jours	1100 €	cliquez ici
Risque automobile matériel	DPR 09	2 jours	1100 €	cliquez ici
Le statut juridique de l'enfant	DPR 10	1 jour	680 €	cliquez ici
Actualité du droit de l'enfant	DPR 11	1 jour	680 €	cliquez ici
L'enfant au cœur des conflits familiaux	DPR 12	1 jour	680 €	cliquez ici
L'enfance en danger	DPR 13	2 jours	1100 €	cliquez ici

DROIT INTERNATIONAL

INTITULÉ	RÉF.	DURÉE	TARIF	DÉTAILS
Droit international				
Cour de justice de l'Union européenne : jurisprudence	DI 01	1 jour	680 €	cliquez ici
Fondamentaux du droit européen	DI 02	2 jours	1100 €	cliquez ici
L'actualité du droit communautaire	DI 03	1 jour	680 €	cliquez ici
Droit de l'outre-mer	DI 04	2 jours	1100 €	cliquez ici

Conditions générales de vente

Formation « inter » en présentiel

1. OBJET

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » (« CGV »), s'applique à toutes les offres de services proposées par CFPA et faisant l'objet d'une commande de la part du Client.

Les formations au format distanciel font l'objet de conditions spécifiques qui complètent les présentes CGV.

2. DISPONIBILITÉ ET OPPOSABILITÉ DES CGV

Les CGV sont mises à la disposition du Client sur le site internet du CFPA www.cfpa-formation.fr et jointes à chaque proposition de formation.

Les CGV sont opposables au Client qui reconnaît, en les signant, en avoir eu connaissance et les accepter avant de passer commande.

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du CFPA, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

La validation de la commande par sa confirmation vaut adhésion par le Client aux CGV en vigueur au jour de la commande, dont la conservation et la reproduction sont assurées par le CFPA conformément à l'article 1127-2 du Code civil.

Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leur annexe, le Client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du bon de commande, il a bénéficié de la part du CFPA des informations et conseils suffisants, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins

3. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET VALIDATION DE LA COMMANDE

La **commande est réputée ferme et définitive** lorsque le Client renvoie la demande d'inscription par l'un des moyens suivants :

- l'envoi d'un bulletin complété et signé par le Client par mail ou courrier ;
- une inscription sur le site internet du CFPA ;
- l'envoi d'un email indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du Client (nom, prénom, fonction, adresse, raison sociale le cas échéant), ainsi que les dates, l'intitulé de la formation, et le nombre de participants que le Client souhaite inscrire.

Pour toute inscription, une confirmation d'inscription est adressée au Client, accompagnée, à votre demande, d'une convention de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Le Client devra retourner un exemplaire de la convention de formation, revêtu du cachet de l'entreprise, au CFPA.

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque formation. Le CFPA s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

Dès confirmation de la tenue de la session, au plus tard 10 jours avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, le CFPA peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

À l'issue de la formation, le CFPA adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la formation ainsi que l'attestation de fin de formation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de formation.

4. MODALITÉS DE FORMATION

Le CFPA est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix. Il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont régis par l'Organisme de Formation selon les règles imposées par nos certifications qualité.

Les participants aux formations réalisées dans les locaux du CFPA sont tenus de respecter le règlement intérieur du CFPA.

Si la formation se déroule hors des locaux du CFPA, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

Le CFPA se réserve le droit :

- d'exclure ou de suspendre sans indemnité à tout moment tout participant dont le comportement serait contraire au règlement intérieur,
- de refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

5. TARIF

Le prix par participant est indiqué sur chaque fiche de formation. Les tarifs sont également consultables sur le site internet du CFPA et sur le catalogue des formations de l'année en cours.

Les prix de vente sont indiqués en euros nets de TVA. Le montant total dû par le Client est indiqué sur la confirmation de la commande.

L'inscription est effectuée au nom de la personne physique participante, mais le Client demeure l'organisation contractante figurant sur le bulletin d'inscription et payant le montant de la formation.

Nos tarifs sont forfaitaires. Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité.

6. ANNULATION/REMPACEMENT/REPORT

Si la demande d'annulation parvient au CFPA moins de 15 jours ouvrés avant la date de commencement de la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.

Le dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

Le remplacement de participants est admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, sous réserve du respect des prérequis de la formation.

Toute demande doit être formulée par écrit.

Annulation, modification ou report à l'initiative du CFPA

Le CFPA se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique de la formation initiale, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

7. MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer :

- à la commande pour les professions libérales et les sociétés commerciales,
- à réception de la facture, 30 jours fin de mois pour l'État et les Collectivités territoriales,
- à réception de la facture, 50 jours fin de mois pour les établissements publics de santé,
- à réception de la facture, 60 jours fin de mois pour les autres entreprises publiques

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures du CFPA donnera lieu à l'application d'intérêts moratoires définis par la loi et les règlements en vigueur et à une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 €.

Ces sommes sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

En cas de paiement effectué par un OPCO, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas au CFPA au premier jour de la formation, le CFPA se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

8. ASSURANCE – RESPONSABILITÉ – INDEMNITÉS

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir, en prévision et pendant la durée de la formation, une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice du CFPA. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré le CFPA pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le Client et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que le CFPA ne puisse être recherchée ou inquiétée.

En cas de responsabilité engagée du CFPA envers le Client, le CFPA devra rembourser au Client le montant payé au titre de la prestation fournie, cette clause constituant le plafond de sa responsabilité.

Le CFPA spécifie dans ses programmes le niveau initial (prérequis) pour suivre chacune de ses formations dans les meilleures conditions. Il appartient au Client de s'assurer que tout participant inscrit à une formation du CFPA satisfait aux prérequis indiqués sur le programme de formation correspondant. Le CFPA ne peut en conséquence être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

En aucun cas, la responsabilité du CFPA ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que perte de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.

Dans tous les cas, la responsabilité du CFPA est exclue en cas de force majeure.

9. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils du CFPA que pour les fins stipulées à la commande.

Le CFPA détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense, de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...), utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.

Le Client s'interdit d'utiliser, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations du CFPA ou à des tiers, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite du CFPA ou de ses ayants droit.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Le Client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de Formation en cédant ou en communiquant tout ou partie de la documentation à un concurrent de l'Organisme de Formation. Le CFPA se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

10. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation européenne (RGPD) et française en vigueur, le CFPA, en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à traiter avec la plus grande attention les données à caractère personnel de ses Clients.

Le CFPA respecte tout un ensemble de devoirs et octroie à ses Clients tout un ensemble de droits relatifs à leurs données à caractère personnel.

Les engagements pris par le CFPA sont énumérés dans le document Politique de Confidentialité et de protection des données à caractère personnel, annexé aux présentes CGV, dont il constitue le prolongement et le complément, et accessible sur notre site internet à l'adresse suivante : www.cfpa-formation.fr

11. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La nullité d'une clause des CGV n'entraîne pas la nullité des CGV.

L'application temporaire d'une ou plusieurs clauses des CGV par le CFPA ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

De même, le fait que le CFPA ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes clauses des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le CFPA est autorisée à sous-traiter pour partie l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard du CFPA, laquelle demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

Le CFPA est autorisée à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

12. LITIGES ET MÉDIATION

Droit applicable : le présent contrat et les CGV le régissant sont soumis à la loi française.

Réclamation préalable : en cas de différend relatif à une formation, le Client s'engage à s'adresser en premier lieu au service Clients du CFPA au 09.50.59.46.44 (numéro non surtaxé à partir d'une ligne fixe en France métropolitaine), du lundi au vendredi sauf jour férié ou chômé, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ou par courrier électronique info@cfpa-formation.fr ou postal à CFPA - boulevard de Charonne - 75020 Paris

En cas de litige, les parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un accord amiable.

Cette phase de tentative de résolution amiable constitue un préalable à toute action contentieuse.

Tribunal compétent : À défaut d'accord amiable dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de la première réclamation, par tout moyen permettant d'en déterminer la date, la Partie à l'initiative de la réclamation pourra saisir :

- Pour les sociétés commerciales, le Tribunal de commerce de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs et appel en garantie, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.
- Pour les professions libérales, personnes publiques, collectivités territoriales, État, le Tribunal du domicile du défendeur (article 42 du Code de procédure civile) ou celui du lieu de la livraison effective de la chose ou de l'exécution de la prestation de service (article 46 du Code de procédure civile).

Date :
Signature du client précédée
de la mention « bon pour accord » :

Bulletin d'inscription

MERCI DE COMPLETER CE BULLETIN ET DE LE RETOURNER À

par courrier : CFPA - 88 Boulevard de Charonne - 75020 PARIS ou par mail : info@cfpa-formation.fr

Votre structure :

Adresse :

Nom, fonctions et coordonnées de la personne demandant l'inscription :

Téléphone :

Adresse de facturation (si différente) :

Le / La stagiaire :

Nom : M. Mme Fonctions :

Téléphone :

Mail :

Titre de la formation / code catalogue :

Prix :

Conditions générales de vente

La signature du présent bulletin d'inscription implique l'acceptation sans réserve et l'adhésion pleine et entière aux CGV disponibles sur le site internet du CFPA : <https://www.cfpa-formation.fr/formations-inter-entreprise/>

Conditions d'annulation : si la demande d'annulation parvient au CFPA moins de 15 jours ouvrés avant la date de commencement de la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.

Conditions de remplacement : Le remplacement de participants est admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, sous réserve du respect des prérequis de la formation.

Le CFPA se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique de la formation initiale, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Politique de protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies par le CFPA font l'objet de traitements pour assurer la gestion des sessions de formation. Elles ne seront pas cédées à des tiers. L'adresse courriel peut être utilisée à des fins de communication ou de diffusion d'informations. Si vous ne souhaitez pas recevoir de telles sollicitations, cochez cette case :

Pour une information complète, nous vous invitons à consulter le document "Politique de protection des données à caractère personnel" sur notre site internet : <https://www.cfpa-formation.fr/formations-inter-entreprise/>

Le stagiaire bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et opposition aux traitements pour motif légitime en faisant sa demande à : CFPA - 88 boulevard de Charonne - 75020 Paris ou par mail : info@cfpa-formation.fr

Date

Nom et fonctions du signataire

Signature et Cachet



FORMATION DU SECTEUR PUBLIC

88 boulevard de Charonne - 75020 Paris

tél. : 09 50 59 46 44

e-mail : info@cfpa-formation.fr

www.cfpa-formation.fr